

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026\_09 Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

Le 14 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gaël MANCUSO, Maire.

**Étaient présents :** M. BONELLO Christophe, Mme BONNET Nell, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, Mme MALINOWSKI Céline, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Hélène, Mme SZLEK Sandy.

**Procurations :**

Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent,

**Secrétaire de séance :** Mme SARTINI Hélène

### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22,

**Considérant** que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres,

Le Maire est le Président de plein droit de ces commissions et leur composition doit respecter la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé au conseil municipal de constituer des Commissions Municipales qui compteront 6 membres titulaires et des suppléants, élus à la représentation proportionnelle, pour les affaires suivantes : Mise en concurrence, Ressources Humaines et Finances et Développement Economique.

Au regard de l'appel à candidature des groupes majoritaire et minoritaire résultant de la représentation proportionnelle, il est proposé de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

#### 1) Mise en concurrence

	Titulaires	Suppléants
Pour le groupe majoritaire	Gael MANCUSO	Hélène SARTINI
	Cyril PRADEILLES	Muriel MOREAU
	Denis DURAND	Pascal POULET
	Florent DRESAR	Christophe BONELLO
Pour les groupes minoritaires	Laurent CLERC	Sabine NICOLAS
	Sylvie GALTIER	

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002595-2026.04.15-2026\_09-DE

## 2) Ressources Humaines

	Titulaires	Suppléants
Pour le groupe majoritaire	Gael MANCUSO	Laetitia CANO
	Coralie CHAZEL	Loris CHABALIER
	Muriel MOREAU	Pierre CHAPEL
	Nell BONNET	Pascal POULET
Pour les groupes minoritaires	Sandy SZLEK	Orlane CHABASSUT
	Sylvie GALTIER	

## 3) Finances et Développement économique

	Titulaires	Suppléants
Pour le groupe majoritaire	Gael MANCUSO	Hélène SARTINI
	Coralie CHAZEL	Denis DURAND
	Frédéric CHABALIER	Stéphan GALTIER
	Cyril PRADEILLES	Estelle PONE
Pour les groupes minoritaires	Nicolas FERRIERE	Orlane CHABASSUT
	Sylvie GALTIER	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ LA CRÉATION de 3 commissions municipales relatives à la mise en concurrence, aux Ressources Humaines et aux Finances et Développement économique, composées des membres désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2026

Le Maire,  
Gael MANCUSO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com